



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Présents : M. André SIMON, Mme Yolande CHERY, M. Thomas MÉNAGÉ, M. Roger LORILLOT, Mme Christiane PERON, M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, M. François PIGEON, M. Stéphane RAGONNET, Mme Line CHAMTON Mme Elodie BONNEFON.

Excusés: M. Didier ERULIN, Mme Elodie BONNEFON a donné procuration à M. Thomas MÉNAGÉ , Mme Isabelle BAUSIER, Mme Corinne MARCHAND a donné procuration à Mr André SIMON

Monsieur le Maire souhaite ouvrir la séance en adressant ses remerciements aux élus et au personnel communal pour son action durant les inondations. Ils adressent plus particulièrement ses remerciements à Pascal Granger, Stéphane Ragonnet, Yolande Chery, Christiane Peron pour le temps passé à aider les habitants.

COMMUNE NOUVELLE : LANCEMENT REFLEXION

Le Maire donne lecture d'un courrier des communes de Feings et Fougères s/Bièvre, faisant part de leur volonté que la commune d'Ouchamps se joigne à eux concernant la réflexion pour la création d'une commune nouvelle.

Afin de mener une éventuelle réflexion sur ce sujet, Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et une abstention :

- Souhaite le lancement d'une étude ouverte à toutes les hypothèses de fusion avec les différentes communes limitrophes.
- Souhaite que les habitants qui le désirent puissent être associés à cette réflexion et intégrer dans un comité de réflexion.

Après un tour de table, compte-tenu des impératifs du calendrier municipal, les élus souhaitent constituer le groupe de travail par appel auprès des habitants intéressés par ce travail d'étude.

PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER CONTROIS- PROJET DE FUSION

Le 14 juin 2016, le préfet a fixé par arrêté N° 41-2016-06-14-003 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des Communauté de communes de Val-de-Cher-Controis et du Cher à la Loire.

A compter de la notification de l'arrêté chaque organe délibérant, inclus dans le projet de fusion, dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

Le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ce projet de périmètre.

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-41-3 relatif à la fusion des établissements publics de coopération intercommunale,
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2000 modifié, portant création de la Communauté de communes du Cher à la Loire ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 modifié, portant création de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Vu l'arrêté préfectoral N°41-2016-0330001 du 30/03/2016 approuvant la SDCI ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° 41-2016-06-14-003 du 14 juin 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des Communauté de communes de Val-de-Cher-Controis et du Cher à la Loire ;
- Vu la décision du Conseil communautaire du 27 juin 2016 ;

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité,

- Contre le projet de périmètre entre :
 - la Communauté de Communes Val de Cher Controis comprenant les Communes de Angé, Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher, Chémery, Choussy, Contres, Couddes, Couffy, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Oisly, Ouchamps, Pouillé, Rougeou, Saint-Aignan-sur-Cher, Saint-Romain-sur-Cher, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Thenay, et Thésée
 - et la Communauté de communes du Cher à la Loire comprenant les communes de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard-Val-de-Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chedon, et Vallières-les-grandes ;

DOTATION DE SOLIDARITE AUX COLLECTIVITES SUITE INONDATIONS

Le Maire explique que suite aux inondations de juin 2016, l'Etat à mis en place une aide financière aux collectivités pour assumer les conséquences des inondations.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'obtention de cette dotation de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention de la Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales suites aux inondations de juin 2016 pour des travaux de remise en état de la voirie et du pont de la Bièvre situé à Savonnières.
- Mandate le Maire pour effectuer les démarches relatives à ce dossier.

DECISON MODIFICATIVE AU BUDGET : vote ajourné et reporté à une date ultérieure faute d'éléments suffisants

RENOUVELLEMENT CONVENTION DEPOT DE PAIN – MR LEDIEU

Monsieur le Maire explique que la convention avec Mr LEDIEU Pascal arrive à son terme. Les 2 parties étant d'accord pour la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le renouvellement de la convention dans les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la petite salle de réunion sur le parking de la mairie pour y effectuer le dépôt de pain moyennant un loyer de 40€ mensuel par Mr LEDIEU Pascal
- Cette convention est faite jusqu'au 30 septembre 2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

AFFAIRES DIVERSES :

- **Festivités du 14 juillet :** organisation pratique des festivités
- **Commerce :** lancement de la réflexion dès la rentrée
- **Courriers Divers :** Lecture des réponses aux courriers de Mme Rousselet, de Mr Collardot et des enseignantes.
- **Canons anti-oiseaux :** Monsieur le Maire précise les raisons l'ayant amené à faire un rappel à la loi via un arrêté municipal.